



n° 156
9 octobre 2015
2015

Pages 3523
à 3560

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-------------|
| ARRÊTÉS..... | 3526 |
| Arrêté n° 2015-306 du 25 septembre 2015 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux niveaux de la licence et du master 1 du domaine droit, économie, gestion, mention droit..... | 3526 |
| Arrêté n° 2015-362 du 24 septembre 2015 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la deuxième année de master du domaine sciences humaines et sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation..... | 3526 |
| Arrêté n° 2015-363 du 24/09/2015 relatif à création d'une régie temporaire de recettes - Séminaire RNE 2015 au Conquet du 16 au 19 octobre 2015..... | 3527 |
| Arrêté n° 2015-375 du 28 septembre 2015 portant nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologie, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques..... | 3528 |
| Arrêté n° 2015-376 du 28 septembre 2015 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologie, santé mention biotechnologies – parcours biochimie – parcours génie biotechnologique et management en agro-alimentaire..... | 3530 |
| Arrêté n° 2015-377 du 28 septembre 2015 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologie, santé mention sciences et génie des matériaux..... | 3531 |
| Arrêté n° 2015-378 du 28 septembre 2015 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologie, santé parcours sciences pour l'environnement - Gestion de l'environnement et écologie littorale..... | 3533 |
| Arrêté n° 2015-380 du 28 septembre 2015 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologie, santé mention informatique parcours : ICONE - Ingénierie des systèmes d'information, ICONE - Ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - Ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - Systèmes Intelligents et multimédia..... | 3534 |
| Arrêté n° 2015-381 du 28 septembre 2015 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologie, santé mention Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux..... | 3535 |
| Arrêté n° 2015-382 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury du semestre 1 de la licence du domaine sciences, technologie, santé..... | 3537 |
| Arrêté n° 2015-383 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence du domaine sciences, technologie, santé mention sciences de la Terre..... | 3538 |
| Arrêté n° 2015-384 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence du domaine sciences, technologie, santé mention génie civil..... | 3539 |
| Arrêté n° 2015-385 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence du domaine sciences, technologie, santé mention sciences de la Vie..... | 3540 |
| Arrêté n° 2015-386 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence du domaine sciences, technologie, santé mention physique, chimie..... | 3542 |
| Arrêté n° 2015-387 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence du domaine sciences, technologie, santé mention informatique..... | 3544 |

| | |
|--|------|
| Arrêté n° 2015-388 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence du domaine sciences, technologie, santé mention mathématiques | 3546 |
| Arrêté n° 2015-389 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence professionnelle.... | 3548 |
| du domaine sciences, technologie, santé mention productions animales spécialité aquaculture et gestion durable de son environnement..... | 3548 |
| Arrêté n° 2015-390 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence professionnelle du domaine sciences, technologie, santé mention santé spécialité métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie..... | 3549 |
| Arrêté n° 2015-391 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence professionnelle du domaine sciences, technologie, santé mention génie civil et construction spécialité réhabilitation énergétique du patrimoine bâti..... | 3549 |
| Arrêté n° 2015-392 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence professionnelle du domaine sciences, technologie, santé mention systèmes informatiques et logiciels spécialité création multimédia..... | 3550 |
| Arrêté n° 2015-393 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence professionnelle du domaine sciences, technologie, santé mention industrie agro-alimentaire, alimentation spécialité, production et management en industries agro-alimentaires..... | 3551 |
| Arrêté n° 2015-394 du 28 septembre 2015 relatif à la nomination du jury de délivrance du label Cours de Master en Ingénierie du domaine sciences, technologie et santé..... | 3551 |
| Arrêté n° 2015-395 du 28 septembre 2015 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme universitaire du domaine sciences, technologie et santé mention opérateur de brasserie..... | 3552 |
| Arrêté n° 2015-396 du 6 octobre 2015 portant nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant » (C2i2e)..... | 3553 |
| Arrêté n° 2015-397 du 6 octobre 2015 portant nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 "métier de l'ingénieur" (C2iMI).... | 3553 |
| Arrêté n° 2015-446 du 6 octobre 2015portant délégation de signature (O. DE VIRON)..... | 3554 |
| Arrêté n° 2015-447 du 6 octobre 2015 portant délégation de signature (Marianne GRABER)..... | 3555 |
| Arrêté n° 2015-448 du 6 octobre 2015 portant délégation de signature (Nathalie LONG)..... | 3556 |
| Arrêté n° 2015-449 du 6 octobre 2015 portant délégation de signature (Jean-Marc OGIER)..... | 3557 |
| Arrêté n° 2015-450 du 6 octobre 2015 portant délégation de signature (Karim AIT-MOKHTAR)..... | 3558 |
| Arrêté n° 2015-451 du 6 octobre 2015 portant délégation de signature (Xavier FEAUGAS)..... | 3560 |

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2015-306 du 25 septembre 2015 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux niveaux de la licence et du master 1 du domaine droit, économie, gestion, mention droit

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,
- Vu les propositions de madame le doyen de la faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE**Article 1 :**

Pour le domaine droit, économie, gestion, la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux niveaux de la licence et du master 1 mention droit, est composée, pour l'année universitaire 2015-2016, de :

Francette Fines, professeur des universités, présidente,

François-Xavier Morisset, maître de conférences, vice-président pour les dossiers de master,

Emmanuel Savatier, maître de conférences, vice-président pour les dossiers de licence,

Julien Martin, professeur des universités,

Isabelle Boucobza, professeur des universités,

Marie-Luce Bernard-Vincent, maître de conférences,

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et madame le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-362 du 24 septembre 2015 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la deuxième année de master du domaine sciences humaines et sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour le domaine sciences humaines et sociales, la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la deuxième année de master du domaine sciences humaines et sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, est composée, pour l'année universitaire 2015-2016, de :

Didier Poton, professeur des universités, président,

Patrick Motillon, professeur certifié,

Gilles Bailly-Maitre, maître de conférences,

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-363 du 24/09/2015 relatif à création d'une régie temporaire de recettes - Séminaire RNE 2015 au Conquet du 16 au 19 octobre 2015**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.719-51 à R.719-52, R.719-79 à R.719-85 et l'article R.719-84,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispenses de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

ARRÊTE**Article 1**

Il est institué auprès de l'UMS3462 au Pôle Sciences et Technologie, avenue Michel Crépeau, 17041 LA ROCHELLE Cedex de l'université de La Rochelle, une régie de recettes temporaire du 16 au 19 octobre 2015. Cette régie est installée du 16 au 18 octobre au Village vacances Beauséjour, Parc de Beauséjour 29217 LE CONQUET.

Cette régie doit permettre de collecter le paiement des recettes suivantes :

✗ recettes de faible montant provenant de l'activité spécifique de l'établissement : inscription à un colloque

selon le mode de recouvrement suivant :

☒ chèques bancaires à l'ordre de l'agent comptable,

☒ numéraire

Article 2

Le régisseur n'est pas autorisé à détenir un compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor.

Article 3

Le montant maximum de l'encaisse s'élève à 300 €

Article 4

Lorsque les recettes, prévues à l'article 1 sont encaissées en numéraire, le régisseur délivre en contrepartie à l'usager un ticket ou à défaut, une quittance.

Article 5

Les chèques bancaires sont remis à l'encaissement au retour du régisseur.

Article 6

Les recettes encaissées en numéraire sont versées à l'agent comptable à la fin de la régie.

Article 7

Le régisseur transmet à l'agent comptable les pièces justificatives des recettes encaissées par ses soins et reversées à la caisse de l'agent comptable, à la fin de la régie.

Article 8

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 9

Le régisseur ne percevra pas l'indemnité de responsabilité fixée par l'arrêté du 28 mai 1993, modifié.

Article 10

Le régisseur engage sa responsabilité personnelle et pécuniaire pour les opérations effectuées dans le cadre de la régie.

Article 11

Le régisseur, et le cas échéant le suppléant, sont désignés par le président de l'université après agrément de l'agent comptable

Article 12

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24/09/2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-375 du 28 septembre 2015 portant nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologie, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1** de la **maîtrise** du domaine sciences, technologie, santé **mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Frédéric TESTARD, maître de conférences, président

François GEOFFRIAU, maître de conférences

Laurent LEFLOCH, maître de conférences

Patrick MOTILLON, professeur certifié

Le jury du **semestre 2** de la **maîtrise** du domaine sciences, technologie, santé **mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Frédéric TESTARD, maître de conférences, président

François GEOFFRIAU, maître de conférences

Laurent LEFLOCH, maître de conférences

Patrick MOTILLON, professeur certifié

Le jury du **semestre 3** du master du domaine sciences, technologie, santé **mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Frédéric TESTARD, maître de conférences, président

François GEOFFRIAU, maître de conférences

Laurent LEFLOCH, maître de conférences

Patrick MOTILLON, professeur certifié

Le jury du **semestre 4** du master du domaine sciences, technologie, santé **mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Frédéric TESTARD, maître de conférences, président

François GEOFFRIAU, maître de conférences

Laurent LEFLOCH, maître de conférences

Patrick MOTILLON, professeur certifié

Le jury qui délivrera le **titre de maîtrise** et le **grade de master** du domaine sciences, technologie, santé **mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Frédéric TESTARD, maître de conférences, président

François GEOFFRIAU, maître de conférences

Laurent LEFLOCH, maître de conférences

Patrick MOTILLON, professeur certifié

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-376 du 28 septembre 2015 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologie, santé mention biotechnologies - parcours biochimie - parcours génie biotechnologique et management en agro-alimentaire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1** du master du domaine sciences, technologie, santé **mention biotechnologies - parcours biochimie - parcours génie biotechnologique et management en agro-alimentaire** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Frédéric SANNIER, professeur des universités, président

Stéphanie BORDENAVE-JUCHEREAU, maître de conférences

Marianne GRABER, professeur des universités

Sophie SABLE, maître de conférences

Michel GOLDBERG, maître de conférences

Le jury du **semestre 2** du master du domaine sciences, technologie, santé **mention biotechnologies - parcours biochimie - parcours génie biotechnologique et management en agro-alimentaire** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Frédéric SANNIER, professeur des universités, président

Thierry MAUGARD, maître de conférences

Marianne GRABER, professeur des universités

Michel GOLDBERG, maître de conférences

Stéphanie BORDENAVE-JUCHEREAU, maître de conférences

Le jury qui délivrera le **titre de maîtrise** du domaine sciences, technologie, santé **mention biotechnologies - parcours biochimie - parcours génie biotechnologique et management en agro-alimentaire** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Frédéric SANNIER, professeur des universités, président

Thierry MAUGARD, maître de conférences

Marianne GRABER, professeur des universités

Sophie SABLE, maître de conférences

Michel GOLDBERG, maître de conférences

Stéphanie BORDENAVE-JUCHEREAU, maître de conférences

Le jury du **semestre 3** du master du domaine sciences, technologie, santé **mention biotechnologies - parcours biochimie - parcours génie biotechnologique et management en agro-alimentaire** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Stéphanie BORDENAVE-JUCHEREAU, maître de conférences, présidente

Jean-Marie PIOT, professeur des universités

Frédéric SANNIER, professeur des universités

Valérie THIERY, professeur des universités

Sophie SABLE, maître de conférences

Le jury du **semestre 4** du master du domaine sciences, technologie, santé **mention biotechnologies - parcours biochimie - parcours génie biotechnologique et management en agro-alimentaire** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Stéphanie BORDENAVE-JUCHEREAU, maître de conférences, présidente

Jean-Marie PIOT, professeur des universités

Frédéric SANNIER, professeur des universités

Valérie THIERY, professeur des universités

Sophie SABLE, maître de conférences

Le jury qui délivrera **le grade de master** du domaine sciences, technologie, santé **mention biotechnologies - parcours biochimie - parcours génie biotechnologique et management en agro-alimentaire** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Stéphanie BORDENAVE-JUCHEREAU, maître de conférences, présidente

Frédéric SANNIER, professeur des universités

Sophie SABLE, maître de conférences

Michel GOLDBERG, maître de conférences

Jean-Marie PIOT, professeur des universités

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-377 du 28 septembre 2015 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologie, santé mention sciences et génie des matériaux

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1** du master du domaine sciences, technologie, santé mention **sciences et génie des matériaux** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Juan CREUS, professeur des universités, président

Jocelyne BALMAIN, maître de conférences

Catherine SAVALL, maître de conférences

Patrick GIRAULT, maître de conférences

Stéphanie MALLARINO, maître de conférences

Le jury du **semestre 2** du master du domaine sciences, technologie, santé mention **sciences et génie des matériaux** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Juan CREUS, professeur des universités, président

Jocelyne BALMAIN, maître de conférences

Catherine SAVALL, maître de conférences

Patrick GIRAULT, maître de conférences

Stéphanie MALLARINO, maître de conférences

Le jury du **semestre 3** du master du domaine sciences, technologie, santé mention **sciences et génie des matériaux** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Juan CREUS, professeur des universités, président

Jocelyne BALMAIN, maître de conférences

Catherine SAVALL, maître de conférences

Patrick GIRAULT, maître de conférences

Stéphanie MALLARINO, maître de conférences

Le jury du **semestre 4** du master du domaine sciences, technologie, santé mention **sciences et génie des matériaux** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Juan CREUS, professeur des universités, président

Jocelyne BALMAIN, maître de conférences

Catherine SAVALL, maître de conférences

Patrick GIRAULT, maître de conférences

Stéphanie MALLARINO, maître de conférences

Le jury qui délivrera **le titre de maîtrise et le grade de master** du domaine sciences, technologie, santé mention **sciences et génie des matériaux** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de

Juan CREUS, professeur des universités, président

Jocelyne BALMAIN, maître de conférences

Catherine SAVALL, maître de conférences

Patrick GIRAULT, maître de conférences

Stéphanie MALLARINO, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-378 du 28 septembre 2015 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologie, santé parcours sciences pour l'environnement - Gestion de l'environnement et écologie littorale**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du **semestre 3** du master du domaine sciences, technologie, santé **parcours sciences pour l'environnement - Gestion de l'environnement et écologie littorale** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Vincent LE FOUEST, maître de conférences, président

Christel LEFRANCOIS, maître de conférences

Florence CAURANT, maître de conférences

Franck HEALY, maître de conférences

Le jury du **semestre 4** du master du domaine sciences, technologie, santé **parcours sciences pour l'environnement - Gestion de l'environnement et écologie littorale** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Vincent LE FOUEST, maître de conférences, président

Christel LEFRANCOIS, maître de conférences

Florence CAURANT, maître de conférences

Franck HEALY, maître de conférences

Le jury qui délivrera **le grade de master** du domaine sciences, technologie, santé **parcours sciences pour l'environnement - Gestion de l'environnement et écologie littorale** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Vincent LE FOUEST, maître de conférences, président

Christel LEFRANCOIS, maître de conférences

Florence CAURANT, maître de conférences

Franck HEALY, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-380 du 28 septembre 2015 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologie, santé mention informatique parcours : ICONE - Ingénierie des systèmes d'information, ICONE - Ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - Ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - Systèmes Intelligents et multimédia

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1** du master du domaine sciences, technologie, santé mention informatique parcours : ICONE - Ingénierie des systèmes d'information, ICONE - Ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - Ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - Systèmes Intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2015-2016 :

Jean-Loup GUILLAUME, professeur des universités, président

Bernard BESSERE, maître de conférences

Patrick FRANCO, maître de conférences

Vincent COURBOULAY, maître de conférences

Le jury du **semestre 2** du master du domaine sciences, technologie, santé mention informatique parcours : ICONE - Ingénierie des systèmes d'information, ICONE - Ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - Ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - Systèmes Intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2015-2016 :

Jean-Loup GUILLAUME, professeur des universités, président

Bernard BESSERE, maître de conférences

Patrick FRANCO, maître de conférences

Vincent COURBOULAY, maître de conférence

Le jury qui délivrera le **titre de maîtrise** du domaine sciences, technologie, santé mention informatique parcours : ICONE - Ingénierie des systèmes d'information, ICONE - Ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - Ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - Systèmes Intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2015-2016 :

Jean-Loup GUILLAUME, professeur des universités, président

Bernard BESSERE, maître de conférences

Patrick FRANCO, maître de conférences

Vincent COURBOULAY, maître de conférence

Le jury du **semestre 3** du master du domaine sciences, technologie, santé mention informatique parcours : ICONE - Ingénierie des systèmes d'information, ICONE - Ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - Ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - Systèmes Intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2015-2016 :

Jean-Loup GUILLAUME, professeur des universités, président

Frédéric BERTRAND, maître de conférences

Karel BERTET, maître de conférences

Jean-Christophe BURIE, maître de conférences

Le jury du **semestre 4** du master du domaine sciences, technologie, santé mention informatique parcours : ICONE - Ingénierie des systèmes d'information, ICONE - Ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - Ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - Systèmes Intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2015-2016 :

Jean-Loup GUILLAUME, professeur des universités, président

Frédéric BERTRAND, maître de conférences

Karel BERTET, maître de conférences

Jean-Christophe BURIE, maître de conférences

Le jury qui délivrera le **grade de master** du domaine sciences, technologie, santé mention mention informatique parcours : ICONE - Ingénierie des systèmes d'information, ICONE - Ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - Ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - Systèmes Intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2015-2016 :

Jean-Loup GUILLAUME, professeur des universités, président

Frédéric BERTRAND, maître de conférences

Karel BERTET, maître de conférences

Jean-Christophe BURIE, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-381 du 28 septembre 2015 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologie, santé mention Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1** du master du domaine sciences, technologie, santé mention **Audiovisuel,**

médias interactifs numériques, jeux est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Pascal ESTRAILLER, professeur des universités, président

Stéphane NAKIN, professeur des universités CNAM (PARIS)

Thierry PERREAU, professeur associé CNAM

Le jury du **semestre 2** du master du domaine sciences, technologie, santé mention **Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Pascal ESTRAILLER, professeur des universités, président

Stéphane NAKIN, professeur des universités CNAM (PARIS)

Thierry PERREAU, professeur associé CNAM

Le jury qui délivrera le **titre de maîtrise** du domaine sciences, technologie, santé mention **Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Pascal ESTRAILLER, professeur des universités, président

Stéphane NAKIN, professeur des universités CNAM (PARIS)

Thierry PERREAU, professeur associé CNAM

Le jury du **semestre 3** du master du domaine sciences, technologie, santé mention **Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Pascal ESTRAILLER, professeur des universités, président

Stéphane NAKIN, professeur des universités CNAM (PARIS)

Thierry PERREAU, professeur associé CNAM

Le jury du **semestre 4** du master du domaine sciences, technologie, santé mention **Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Pascal ESTRAILLER, professeur des universités, président

Stéphane NAKIN, professeur des universités CNAM (PARIS)

Thierry PERREAU, professeur associé CNAM

Le jury qui délivrera le **grade de master** du domaine sciences, technologie, santé mention **Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Pascal ESTRAILLER, professeur des universités, président

Stéphane NAKIN, professeur des universités CNAM (PARIS)

Thierry PERREAU, professeur associé CNAM

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-382 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury du semestre 1 de la licence du domaine sciences, technologie, santé**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury du **semestre 1** de la **licence du domaine sciences, technologie, santé** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Fabienne MAROTTE, maître de conférences, président

Mickaël AIRAUD, professeur agrégé

Ingrid ARNAUDIN, maître de conférences

Isabelle BRENON, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-383 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence du domaine sciences, technologie, santé mention sciences de la Terre

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du **semestre 2** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **sciences de la Terre** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Isabelle BRENON, maître de conférences, président

Eric CHAUMILLON, professeur des universités

Nathalie HUBERT, PRAG

Le jury du **semestre 3** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **sciences de la Terre** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Vivien MATHE, maître de conférences, président

François LEVEQUE, maître de conférences

Nathalie HUBERT, PRAG

Le jury du **semestre 4** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **sciences de la Terre** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Vivien MATHE, maître de conférences, président

Mikhail KARPYTCHEV, maître de conférences

François LEVEQUE, maître de conférences

Le jury du **semestre 5** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **sciences de la Terre** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Vivien MATHE, maître de conférences, président

Isabelle BRENON, maître de conférences,

François LEVEQUE, maître de conférences

Le jury du **semestre 6** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **sciences de la Terre** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Vivien MATHE, maître de conférences, président

Isabelle BRENON, maître de conférences

Mikhail KARPYTCHEV, maître de conférences

Éric CHAUMILLON, professeur des universités

Le jury qui délivrera **le titre de DEUG** du domaine sciences, technologie, santé mention **sciences de la Terre** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Vivien MATHE, maître de conférences, président

Mikhail KARPYTCHEV, maître de conférences

François LEVEQUE, maître de conférences

Le jury qui délivrera **le grade de licence** du domaine sciences, technologie, santé mention **sciences de la Terre** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Vivien MATHE, maître de conférences, président

Isabelle BRENON, maître de conférences
Mikhail KARPYTCHEV, maître de conférences
Éric CHAUMILLON, professeur des universités

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-384 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence du domaine sciences, technologie, santé mention génie civil**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury du **semestre 2** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **génie civil** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Cyrille ALLERY, maître de conférences, président

Claudine WEHRLI, maître de conférences

Abdelhamid BELGHIT, professeur des universités

Dina RAZAFINDRALANDY, maître de conférences

Le jury du **semestre 3** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **génie civil** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Cyrille ALLERY, maître de conférences, président

Claudine WEHRLI,, maître de conférences

Abdelhamid BELGHIT, professeur des universités

Dina RAZAFINDRALANDY, maître de conférences

Le jury du **semestre 4** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **génie civil** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Cyrille ALLERY, maître de conférences, président

Claudine WEHRLI,, maître de conférences

Claudine WEHRLI,, professeur des universités

Dina RAZAFINDRALANDY, maître de conférences

Le jury du **semestre 5** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **génie civil** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Cyrille ALLERY, maître de conférences, président

Claudine WEHRLI,, maître de conférences

Abdelhamid BELGHIT, professeur des universités

Dina RAZAFINDRALANDY, maître de conférences

Le jury **du semestre 6** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **génie civil** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Cyrille ALLERY, maître de conférences, président

Claudine WEHRLI,, maître de conférences

Abdelhamid BELGHIT, professeur des universités

Dina RAZAFINDRALANDY, maître de conférences

Le jury qui délivrera **le titre de DEUG** du domaine sciences, technologie, santé mention **génie civil** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Cyrille ALLERY, maître de conférences, président

Zoulikha REZZOUG, maître de conférences

Abdelhamid BELGHIT, professeur des universités

Dina RAZAFINDRALANDY, maître de conférences

Le jury qui délivrera **le grade de licence** du domaine sciences, technologie, santé mention **génie civil** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Cyrille ALLERY, maître de conférences, président

Claudine WEHRLI,, maître de conférences

Abdelhamid BELGHIT, professeur des universités

Dina RAZAFINDRALANDY, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-385 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence du domaine sciences, technologie, santé mention sciences de la Vie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,

Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury du **semestre 2** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **sciences de la vie** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Hélène THOMAS, maître de conférences, présidente

Ingrid ARNAUDIN, maître de conférences

Valérie THIERY, professeur des universités

Mickaël AIRAUD, professeur agrégé

Stéphanie BORDENAVE-JUCHEREAU, maître de conférences

Le jury du **semestre 3** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **sciences de la vie** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Cécile VINCENT, maître de conférences, présidente

Ingrid ARNAUDIN, maître de conférences

Sophie SABLE, Maître de conférences

Valérie THIERY, Professeur des universités

Nathalie IMBERT, Maître de conférences

Le jury du **semestre 4** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **sciences de la vie** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Ingrid ARNAUDIN, maître de conférences, présidente

Hélène THOMAS, maître de conférences

Michel GOLDBERG, maître de conférences

Hélène MONTANIE, maître de conférences

Cécile VINCENT, maître de conférences

Le jury du **semestre 5** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **sciences de la vie** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Nathalie IMBERT, maître de conférences, présidente

Thierry MAUGARD, professeur des universités

Cécile VINCENT, maître de conférences

Michel GOLDBERG, maître de conférences

Denis FICHET, maître de conférences

Stéphanie BORDENAVE-JUCHEREAU, maître de conférences

Le jury du **semestre 6** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **sciences de la vie** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Thierry MAUGARD, professeur des universités, président

Nathalie IMBERT, maître de conférences

Cécile VINCENT, maître de conférences

Pierrick BOCHER, maître de conférences

Ingrid ARNAUDIN, maître de conférences

Valérie THIERY, professeur des universités

Le jury qui délivrera **le titre de DEUG** du domaine sciences, technologie, santé mention **sciences de la vie** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Ingrid ARNAUDIN, maître de conférences, présidente

Cécile VINCENT, professeur des universités

Michel GOLDBERG, maître de conférences

Hélène MONTANIE, maître de conférences

Hélène THOMAS, maître de conférences

Le jury qui délivrera **le grade de licence** du domaine sciences, technologie, santé mention **sciences de la vie** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Thierry MAUGARD, professeur des universités, président

Nathalie IMBERT, maître de conférences

Cécile VINCENT, maître de conférences

Pierrick BOCHER, maître de conférences

Ingrid ARNAUDIN, maître de conférences

Valérie THIERY, professeur des universités

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-386 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence du domaine sciences, technologie, santé mention physique, chimie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,

Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du **semestre 2** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **physique, chimie** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Lisianne DOMON, maître de conférences, présidente

Patrick CHEVALEYRE, professeur agrégé

Philippe PELU, professeur agrégé

Catherine SAVALL, maître de conférences

Le jury du **semestre 3** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **physique, chimie** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Lisianne DOMON, maître de conférences, présidente

Catherine SAVALL, maître de conférences

Fernando PEDRAZA-DIAZ, professeur des universités

Philippe PELU, professeur agrégé

Le jury du **semestre 4** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **physique, chimie** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Lisianne DOMON, maître de conférences, présidente

Jean-Luc GROSSEAU-POUSSARD, maître de conférences

Quang-dao TRINH, maître de conférences

Patrick GIRAULT, maître de conférences

Le jury du **semestre 5** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **physique, chimie** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Lisianne DOMON, maître de conférences, présidente

Jean-René CHEROUVRIER, maître de conférences

René SABOT, maître de conférences

Abdelali OUDRISS, maître de conférences

Le jury du **semestre 6** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **physique, chimie** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Lisianne DOMON, maître de conférences, présidente

Gilles BONNET, professeur des universités

Marc JEANNIN, maître de conférences

Stéphanie MALLARINO, maître de conférences

Le jury qui délivrera **le titre de DEUG** du domaine sciences, technologie, santé mention **physique, chimie** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Lisianne DOMON, maître de conférences, présidente

Jean-Luc GROSSEAU-POUSSARD, maître de conférences

Fernando PEDRAZA-DIAZ, professeur des universités

Patrick GIRAULT, maître de conférences

Jean-René CHEROUVRIER, maître de conférences

Quang-dao TRINH, maître de conférences

Le jury qui délivrera **le grade de licence** du domaine sciences, technologie, santé mention **physique, chimie** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Lisianne DOMON, maître de conférences, présidente

Jean-René CHEROUVRIER, maître de conférences

René SABOT, maître de conférences

Marc JEANNIN, maître de conférences

Gilles BONNET, professeur des universités

Stéphanie MALLARINO, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-387 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence du domaine sciences, technologie, santé mention informatique**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury du **semestre 2** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **informatique** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

El Hadi ZAHZAH, maître de conférences, président

Renaud Peteri, maître de conférences
Claude BRAUD, professeur agrégé
Mickaël COUSTATY, maître de conférences
Pierre RODRIGUEZ, professeur certifié
Christophe DEMKO, maître de conférences
Armelle PRIGENT, maître de conférences
Laurent LE FLOCH, maître de conférences

Le jury du **semestre 3** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **informatique** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

El Hadi ZAHZAH, maître de conférences, président

Renaud Peteri, maître de conférences
Claude BRAUD, professeur agrégé
Mickaël COUSTATY, maître de conférences
Pierre RODRIGUEZ, professeur certifié
Christophe DEMKO, maître de conférences
Armelle PRIGENT, maître de conférences
Laurent LE FLOCH, maître de conférences

Le jury du **semestre 4** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **informatique** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

El Hadi ZAHZAH, maître de conférences, président

Renaud Peteri, maître de conférences

Claude BRAUD, professeur agrégé

Mickaël COUSTATY, maître de conférences

Pierre RODRIGUEZ, professeur certifié

Christophe DEMKO, maître de conférences

Armelle PRIGENT, maître de conférences

Laurent LE FLOCH, maître de conférences

Le jury du **semestre 5** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **informatique** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

El Hadi ZAHZAH, maître de conférences, président

Renaud Peteri, maître de conférences

Claude BRAUD, professeur agrégé

Mickaël COUSTATY, maître de conférences

Pierre RODRIGUEZ, professeur certifié

Christophe DEMKO, maître de conférences

Armelle PRIGENT, maître de conférences

Laurent LE FLOCH, maître de conférences

Le jury du **semestre 6** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **informatique** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

El Hadi ZAHZAH, maître de conférences, président

Renaud Peteri, maître de conférences

Claude BRAUD, professeur agrégé

Mickaël COUSTATY, maître de conférences

Pierre RODRIGUEZ, professeur certifié

Christophe DEMKO, maître de conférences

Armelle PRIGENT, maître de conférences

Laurent LE FLOCH, maître de conférences

Le jury qui délivrera le **titre de DEUG** du domaine sciences, technologie, santé mention **informatique** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

El Hadi ZAHZAH, maître de conférences, président

Renaud Peteri, maître de conférences

Claude BRAUD, professeur agrégé

Mickaël COUSTATY, maître de conférences

Pierre RODRIGUEZ, professeur certifié

Christophe DEMKO, maître de conférences

Armelle PRIGENT, maître de conférences

Laurent LE FLOCH, maître de conférences

Le jury qui délivrera le **grade de licence** du domaine sciences, technologie, santé mention **informatique** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

El Hadi ZAHZAH, maître de conférences, président

Renaud Peteri, maître de conférences

Claude BRAUD, professeur agrégé

Mickaël COUSTATY, maître de conférences

Pierre RODRIGUEZ, professeur certifié

Christophe DEMKO, maître de conférences

Armelle PRIGENT, maître de conférences

Laurent LE FLOCH, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-388 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence du domaine sciences, technologie, santé mention mathématiques**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,

Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury du **semestre 2** de la licence du domaine sciences, technologie, santé mention **mathématiques** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Noël FRAISSEIX, professeur agrégé, président

Emmanuelle AUGERAUD-VERON, maître de conférences

Laurence CHERFILS, professeur des universités

Laurent LE FLOCH, maître de conférences

Catherine STENGER, maître de conférences

Frédéric TESTARD, maître de conférences

Nadir SARI, maître de conférences

Claude BRAUD, professeur agrégé

Le jury du **semestre 3** de la licence du domaine sciences, technologie, santé mention **mathématiques** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Noël FRAISSEIX, professeur agrégé, président

Emmanuelle AUGERAUD-VERON, maître de conférences

Laurence CHERFILS, professeur des universités

Laurent LE FLOCH, maître de conférences

Catherine STENGER, maître de conférences
Frédéric TESTARD, maître de conférences
Nadir SARI, maître de conférences
Claude BRAUD, professeur agrégé

Le jury du **semestre 4** de la licence du domaine sciences, technologie, santé mention **mathématiques** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Noël FRAISSEIX, professeur agrégé, président

Emmanuelle AUGERAUD-VERON, maître de conférences
Laurence CHERFILS, professeur des universités
Laurent LE FLOCH, maître de conférences
Catherine STENGER, maître de conférences
Frédéric TESTARD, maître de conférences
Nadir SARI, maître de conférences
Claude BRAUD, professeur agrégé

Le jury du **semestre 5** de la licence du domaine sciences, technologie, santé mention **mathématiques** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Noël FRAISSEIX, professeur agrégé, président

Emmanuelle AUGERAUD-VERON, maître de conférences
Laurence CHERFILS, professeur des universités
Laurent LE FLOCH, maître de conférences
Catherine STENGER, maître de conférences
Frédéric TESTARD, maître de conférences
Nadir SARI, maître de conférences
Claude BRAUD, professeur agrégé

Le jury du **semestre 6** de la licence du domaine sciences, technologie, santé mention **mathématiques** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Noël FRAISSEIX, professeur agrégé, président

Emmanuelle AUGERAUD-VERON, maître de conférences
Laurence CHERFILS, professeur des universités
Laurent LE FLOCH, maître de conférences
Catherine STENGER, maître de conférences
Frédéric TESTARD, maître de conférences
Nadir SARI, maître de conférences
Claude BRAUD, professeur agrégé

Le jury qui délivrera **le titre de DEUG** du domaine sciences, technologie, santé mention **mathématiques** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Noël FRAISSEIX, professeur agrégé, président

Emmanuelle AUGERAUD-VERON, maître de conférences
Laurence CHERFILS, professeur des universités
Laurent LE FLOCH, maître de conférences
Catherine STENGER, maître de conférences
Frédéric TESTARD, maître de conférences
Nadir SARI, maître de conférences
Claude BRAUD, professeur agrégé

Le jury qui délivrera **le grade de licence** du domaine sciences, technologie, santé mention **mathématiques** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Noël FRAISSEIX, professeur agrégé, président

Emmanuelle AUGERAUD-VERON, maître de conférences

Laurence CHERFILS , professeur des universités

Laurent LE FLOCH, maître de conférences

Catherine STENGER, maître de conférences

Frédéric TESTARD, maître de conférences

Nadir SARI, maître de conférences

Claude BRAUD , professeur agrégé

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-389 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence professionnelle du domaine sciences, technologie, santé mention productions animales spécialité aquaculture et gestion durable de son environnement**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11,

Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention productions animales spécialité aquaculture et gestion durable de son environnement est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Denis FICHET, maître de conférences, président

Florence CAURANT, maître de conférences

Alain PARACHE, enseignant (Lycée de Bourcefranc)

Marie-Laure BEGOUT, chercheur (IFREMER)

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-390 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence professionnelle du domaine sciences, technologie, santé mention santé spécialité métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de la **licence professionnelle** du domaine sciences, technologies, santé **mention santé spécialité métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Philippe PELU, PRAG, président

Jean-Luc GROSSEAU-POUSSARD, maître de conférences

Anne PIRIOT, directrice de la MFR de Brioux sur boutonne

Philippe EGENOD, opticien

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-391 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence professionnelle du domaine sciences, technologie, santé mention génie civil et construction spécialité réhabilitation énergétique du patrimoine bâti

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11,

Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de la **licence professionnelle** du domaine sciences, technologies, santé mention **génie civil et construction** spécialité **réhabilitation énergétique du patrimoine bâti** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Jean-Luc FAURE, professeur agrégé, président

Patrick SALAGNAC, professeur des universités

Marc ABADIE, maître de conférences
Emmanuel BOZONNET, maître de conférences
Ghislain MICHAUX, maître de conférences
Hervé GAILDRAT, gérant du bureau d'étude ITF

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-392 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence professionnelle du domaine sciences, technologie, santé mention systèmes informatiques et logiciels spécialité création multimédia**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury de la **licence professionnelle** du domaine sciences, technologies, santé mention **systèmes informatiques et logiciels spécialité création multimédia** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Pierre COURTELLEMONT, professeur des universités, président

Anthony BOURMAUD, professeur certifié

Laurent MASCARILLA, maître de conférences

Goulven BARON, graphiste indépendant

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-393 du 28 septembre 2015 portant nomination de jury de licence professionnelle du domaine sciences, technologie, santé mention industrie agro-alimentaire, alimentation spécialité, production et management en industries agro-alimentaires

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11, ,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de la **licence professionnelle** du domaine sciences, technologies, santé mention **industrie agro-alimentaire, alimentation spécialité production et management en industries agro-alimentaires** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Nicolas BRIDIAU, maître de conférences, président

Marie-Joëlle LOZAC'H, enseignante à l'ENILIA-ESMIC

Pierre LECOMTE, enseignant à l'ENILIA-ESMIC

Stéphanie BORDENAVE-JUCHEREAU, maître de conférences

Sophie SABLE, maître de conférences

Jean-Pierre BODIN, directeur de l'atelier technologique ENILIA-ESMIC

Lucile ROYER, chargée de projet au CRITT agro-alimentaire Poitou-Charentes

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-394 du 28 septembre 2015 relatif à la nomination du jury de délivrance du label Coursus de Master en Ingénierie du domaine sciences, technologie et santé

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu la délibération du conseil d'administration du 17 octobre 2012,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du **label Coursus de Master en Ingénierie** du domaine sciences, technologie, santé est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Vincent COURBOULAY, maître de conférences, président

Stéphanie BORDENAVE-JUCHEREAU, maître de conférences
Juan CREUS, professeur des universités
Christophe DEMKO, maître de conférences
El Amine Ameer HAMAMI, maître de conférences
Frédéric ROUSSEAU, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-395 du 28 septembre 2015 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme universitaire du domaine sciences, technologie et santé mention opérateur de brasserie**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2,
- Vu la délibération du conseil d'administration du 2 juillet 2007 relative au diplôme universitaire du domaine sciences, technologie, santé mention opérateur de brasserie,
- Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury du **diplôme universitaire** du domaine sciences, technologie, santé mention **opérateur de brasserie** est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Frédéric SANNIER, professeur des universités, président
Nicolas BRIDIAU, maître de conférences
Ingrid ARNAUDIN, maître de conférences
Sophie SABLE, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-396 du 6 octobre 2015 portant nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant » (C2i2e)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712.2,

Vu l'arrêté du 14 décembre 2010 portant création du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant »,

ARRÊTE

Article 1 : Le jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant » (C2i2e) est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Vincent COURBOULAY, maître de conférences, président

Patrick MOTILLON, professeur certifié

Lionel TALBOT, professeur certifié

Philippe BARON , professeur des écoles

Michel COLIN, professeur des écoles

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2015.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-397 du 6 octobre 2015 portant nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 "métier de l'ingénieur" (C2iMI)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712.2,

Vu la circulaire N°2011-0012 du 9 juin 2011 relative au certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 "métier de l'ingénieur" (C2iMI) est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

Vincent COURBOULAY, maître de conférences, président

Anthony BOURMAUD, professeur certifié

Pierre RODRIGUEZ, professeur certifié

Jean-Christophe BURIE, maître de conférences

Christophe SEMPE, professeur certifié

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-446 du 6 octobre 2015 portant délégation de signature (O. DE VIRON)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à **Monsieur Olivier DE VIRON**, directeur du LIENSs,

Cette délégation de signature est accordée sur les unités budgétaires :

920 / LIENSs

920/CPER/ECONAT

920/CPER/HaBiSan

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT** ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il annule et remplace l'arrête 2014-155 du 07 avril 2014. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 06 octobre 2015

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-447 du 6 octobre 2015 portant délégation de signature (Marianne GRABER)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à **Madame Marianne GRABER**, Directrice adjointe du LIENSs ,

Cette délégation de signature est accordée sur l'unité budgétaire **920 /LIENSs** dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT** ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il annule et remplace l'arrête 2014-154 du 07 avril 2014. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 06 octobre 2015

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-448 du 6 octobre 2015 portant délégation de signature (Nathalie LONG)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à **Madame Nathalie LONG**, Directrice adjointe du LIENSs ,

Cette délégation de signature est accordée sur l'unité budgétaire **920 /LIENSs** dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT** ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,

- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il annule et remplace l'arrête 2014-153 du 07 avril 2014. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 06 octobre 2015

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-449 du 6 octobre 2015 portant délégation de signature (Jean-Marc OGIER)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à **Monsieur Jean-Marc OGIER**, directeur du L3i & Porteur Axe 2 NUMERIC,

Cette délégation de signature est accordée sur les unités budgétaires :

920 / L3I

920/CPER/NUMERIC

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT** ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il annule et remplace l'arrête 2012-30 du 19 janvier 2013. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 06 octobre 2015

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-450 du 6 octobre 2015 portant délégation de signature (Karim AIT-MOKHTAR)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à **Monsieur Karim AIT-MOKHTAR**, directeur du LASIE,

Cette délégation de signature est accordée sur les unités budgétaires :

920 / LASIE

920/CPER/Bâtiment durable

920/CPER/TRANSPORT

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT** ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il annule et remplace l'arrête 2012-3 du 04 janvier 2012. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 06 octobre 2015

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-451 du 6 octobre 2015 portant délégation de signature (Xavier FEAUGAS)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à **Monsieur Xavier FEAUGAS**, directeur adjoint du LASIE,

Cette délégation de signature est accordée sur les unités budgétaires :

920 / LASIE

920/CPER/TRANSPORT

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT** ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il annule et remplace l'arrête 2012-4 du 04 janvier 2012. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 06 octobre 2015

Le président
Gérard Blanchard